

# Convention de prestations et d'hébergement au haras de Châtenay 01320 CHATENAY – F. Années 2023

**Poulinière :** \_\_\_\_\_ **N° sire (Life Number)** \_\_\_\_\_ **Suitté** **OUI / NON** **Date d'arrivée prévue** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
**Étalon choisi** \_\_\_\_ **Gestionnaire** \_\_\_\_\_ **Tel** \_\_\_\_\_ **Mode d'IA** **IAF / IAR / IAC** **Transfert d'embryon** **OUI / NON**  
**L'éleveur, propriétaire de la jument :** Mme, Melle, Mr, Société \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Adresse de l'éleveur :** \_\_\_\_\_ **C.P. :** \_\_\_\_\_ **Commune :** \_\_\_\_\_  
**Tel :** \_\_\_\_\_ **e-mail** (indispensable pour les documents et factures) : \_\_\_\_\_  
**Éventuellement, son représentant autorisé :** Nom, prénom, tél \_\_\_\_\_

**À réception de cette convention complétée, signée et accompagnée des règlements demandés, Il est convenu ce qui suit :**

**1 : La poulinière éventuellement suittée** est confiée par son propriétaire, avec son livret, à European Stallions Resort e.a.r.l (ESR) représenté par Sébastien Neyrat pour le gardiennage, et à Frédéric Neyrat (FN) vétérinaire pour les actes vétérinaires et pour les Ponctions ovocytaires.  
La jument doit être en bon état, vermifugée (strongle/ténia) depuis moins de 15 jours, à jour de vaccination (grippe, tétanos, **rhinopneumonie**), défermée des postérieurs, ferrée devant si besoin. Les horaires d'ouverture du haras sont de 8h à 11h30h 7j/7 en saison (du 15/02 au 30/09). L'après-midi et hors saison : Sur demande.

**2 : Suivi gynécologique et mise en place de la semence** réalisés par FN ou ses collaborateurs (éventuellement par les inséminateurs d'ESR pour les inséminations fraîches ou réfrigérées).

**Coût TTC** dont tva 5.5% du suivi gynécologique et de la mise en place de la semence (= inséminations) forfaitairement pour toute la saison :

. Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo .....	175 + 95 =	270€ttc
. Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH hors promotion Wahoo .....	250 + 130 =	380€ttc avec Garantie « Poulain Vivant ».
<i>La Garantie « Poulain Vivant » telle que définie par le contrat de saillie BLH assure la gratuité de ces prestations l'année suivante en l'absence de « Poulain Vivant ».</i>		
. Semence réfrigérée d'étalons non BLH .....	280 + 200 =	480€ttc
. Semence congelée d'étalons du catalogue BLH .....	380 + 205 =	585€ttc
. Semence congelée (IAC) d'étalons hors catalogue BLH .....	380 + 275 =	655€ttc
. Suivi gynécologique d'une receveuse fournie par l'éleveur pour implantation d'un embryon frais ou congelé.....		245€ttc

Des réductions sont prévues à partir de la 2<sup>ème</sup> jument. En vue d'augmenter les chances de gestation, l'éleveur autorise FN ou ses collaborateurs à pratiquer des analyses, traitements médicaux et vulvoplastie. Pour un coût supérieur à 90€ unitaire, FN ou ses collaborateurs demande son accord verbal à l'éleveur. L'éleveur autorise l'écrasement transrectal d'une vésicule embryonnaire en cas de gestation gémellaire et sait que malgré les échographies à effectuer vers les 15, 21 et 45<sup>ème</sup> jours de gestation, une gestation gémellaire peut passer inaperçue (1 cas sur 500).

**3 : Transfert d'embryon et Mise en Place d'embryon frais ou congelé :** L'éleveur signe alors aussi le *Contrat de transfert d'embryon et de location d'une receveuse*

- . Pour chaque récolte d'embryon frais (8 jours environ après l'ovulation) ..... **225€ttc** Mise en place de l'embryon dans une receveuse ..... **160€ttc** par embryon
- . Pour la mise en place d'un embryon congelé dans une receveuse ..... **330€ttc** après signature du *Contrat de stockage d'embryons congelés*
- . Pour la Ponction ovocyttaire (OPU) : Se référer au « Contrat pour OPU et ICSI ».

**4 : Tarif TTC des pensions :** Pour un hébergement en boxe ou au pâturage non individuel au haras ou ses annexes où les animaux sont transportés en van ou en camion..

- . Pour une jument suittée ou en attente de poulinaige ..... **21,2€ttc** par jour (Ponette : **15,25€**). Réduction 10% après 30j consécutifs TVA 5.5%
- . Pour une jument non suittée ..... **17€ttc** par jour (Ponette: **11,55€**). Réduction 10% après 30j consécutifs TVA 5.5%

. **Supplément sur demande :** Copeaux : +4€/j ou Travail +10€/j. **Pour une pension de longue durée** à l'année, se référer à la *Convention d'hébergement de Longue Durée*.

**5 : Poulinaige :** Cette prestation inclue la surveillance pré et post partum, le poulinaige, le nursing du nouveau-né par le personnel d'ESR, la pose de l'aimant vulvaire, les examens gynécologiques pré et post partum, les injections d'usage et la prise de sang pour contrôle de l'immunité passive par le vétérinaire. L'intervention d'un vétérinaire en urgence en cas de dystocie ou lors de complications, la fourniture de colostrum complémentaire si celui de la poulinière est insuffisant et un éventuel suivi néo-natal rapproché pendant les premiers jours (biberonnage...) est facturé en sus à l'éleveur par le praticien ou/et ESR.  
L'arrivée de la jument est à prévoir 10 mois et demi au plus tard après la dernière insémination. Tarif TTC..... **635€ttc** TVA 5.5% à régler à ESR à l'arrivée de la jument.

**6 : En cas de maladie ou d'accident de la jument, de son poulain,** un vétérinaire est appelé par le personnel d'ESR pour apporter les soins nécessités par l'urgence à charge pour eux de prévenir l'éleveur ou son représentant dans les plus brefs délais. Celui-ci reste alors libre du choix du praticien. Les frais occasionnés sont à la charge de l'éleveur. Si l'éleveur n'est pas joignable et si le pronostic vital semble en jeu, le praticien et ESR sont autorisés à faire transporter l'animal dans une clinique équine aux frais de l'éleveur.

**IMPORTANT : La poulinière n'est admise au haras qu'accompagnée de cette convention d'hébergement signée et des chèques d'acompte demandés.**  
La Convention est à poster ou à envoyer par mail à European Stallions Resort (ESR)- 1500 Chemin des Sauvagères 01960 SERVAS-F laure.neyrat@beligneuxleharas.com

## 7 : ACOMPTÉ OBLIGATOIRE ET RÈGLEMENT DES FACTURES

Sont joints **obligatoirement** deux chèques (ou virements) d'acompte à l'ordre de

. **DR NEYRAT Frédéric** (suivi gynécologique et mise en place),  
soit : (TTC, TVA 5.5%) :

- . **380€** pour les étalons du catalogue BLH en semence fraîche ou réfrigérée.
- . **270€** pour les étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo.
- . **585€** pour les étalons du catalogue BLH en semence congelée.
- . **480€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence réfrigérée.
- . **655€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence congelée.

. **EUROPEAN STALLIONS RESORT** pour l'acompte sur la pension de :  
. **100€** auxquels s'ajoutent **635€** pour une jument venant pour poulinaige.

Ces acomptes seront déduits de la première facture. Le règlement de la totalité des frais est exigé lors du départ des animaux ou à réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

## 9 : L'ÉLEVEUR EST INFORMÉ DE L'EXISTENCE DE RISQUES :

Lors du gardiennage des chevaux, leur manipulation, la mise au pré avec des congénères, les transports routiers éventuels d'un site du haras à l'autre.  
Un amaigrissement peut survenir pendant la phase d'adaptation ou lors de canicule.  
Lors de la mise à la reproduction dont les risques inhérents aux échographies transrectales (déchirure mortelle dans 2,2 cas pour 100.000 examens selon l'IFCE), les risques lors d'injections thérapeutiques, lors d'éventuelle tranquillisation destinée à assurer la sécurité des chevaux et de leur entourage et optimiser les actes du suivi et la fertilité. Une gestation gémellaire peut passer inaperçue à l'échographie (1 cas sur 500 selon la littérature scientifique).

## 10 : VALEUR DES ANIMAUX, DE LA SEMENCE ET DES EMBRYONS CONFIES

L'éleveur est informé que seuls les juments et les poulains d'une valeur inférieure à trente mille euro ttc (30.000€ttc) chacun, les semences de moins de deux mille euros ttc et les embryons de moins de cinq mille euros ttc sont acceptés au centre. Ce qui signifie que si l'éleveur confie ses animaux, semence et embryon à ESR, ALT et FN, il reconnaît formellement et définitivement que ses animaux, semences et embryons n'ont pas une valeur supérieure à ces montants pendant la durée de leur séjour. Ceci a pour conséquence qu'en cas de sinistre survenant à ces animaux, semences et embryons quel qu'en soit la cause, si la responsabilité de FN, Anne-Laure Terzian et de ESR tant au titre des actes vétérinaires, des actes d'insémination et actes annexes de garde de gardiennage si elle est mise en cause est limitée à une indemnité maximale de 30.000€ttc par animal, 2000€ pour la totalité de la semence confiée, 5000€ par embryon. L'éleveur et son entourage sont responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent lors de leur présence au centre ou dans ses annexes.

## CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIÉTAIRE

L'éleveur ou son représentant qui se déclare autorisé par l'éleveur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention.

Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté et que l'insémination congelée ou réfrigérée réduit la fertilité. Il certifie être autorisé par le gestionnaire de l'étalon choisi à utiliser la semence et dégage ESR, ALT et FN de toute responsabilité en cas d'usage frauduleux.

En cas de litige, le Droit français s'applique et la juridiction du lieu d'exercice de ESR, ALT et FN est seule compétente.

**Fait à Servas, pour ESR, ALT et FN :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **le** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_  
**Signature de l'éleveur ou de son représentant qui certifie être autorisé :**